

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

Délibération
n° 2009.03.046

**Aide à l'Immobilier -
Entreprise A2C :
annulation des crédits
restant à verser**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

**DELIBERATION
N° 2009.03.046**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À
L'IMMOBILIER**

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE A2C : ANNULLATION DES CREDITS RESTANT A VERSER

Par délibération n°257 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a approuvé le versement à l'entreprise A2C, d'une subvention d'un montant de 124 950 €, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements immobilier et humain.

La convention a été signée en décembre 2005.

Le programme d'investissement immobilier a été réalisé. En revanche, le programme de création de 30 emplois envisagé lors du dépôt du dossier ne pourra être concrétisé.

En conséquence et en accord avec les dirigeants de l'entreprise, il a été convenu d'annuler le versement restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2009,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'annulation des versements restant à intervenir (soit environ 99 960 €) sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier A2C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 avril 2009

Affiché le :

01 avril 2009